

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2024-124**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 21
 votants : 26

OBJET :

Construction d'une Maison
d'Assistants Maternels à
Glandon

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jean-Claude FRACHET, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY et M. Alain BLONDY.

Monique PLAZZI donne pouvoir à François BOISSERIE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Francis CUBERTAFON
Annie ARNAUD donne pouvoir à Laurent GORYL
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
Alain BLONDY donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETAIRE : Stéphanie TOESCA

Rapporteur : F. BOISSERIE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;

Considérant que pour faire face aux difficultés croissantes liées à la recherche d'un mode de garde pour les enfants et dans l'optique d'améliorer l'attractivité du territoire, la Communauté de Communes envisage la construction d'une maison d'assistants maternels à Glandon ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'engagement de l'opération de construction d'une maison d'assistants maternels à Glandon, ainsi que son plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-après :

| Construction d'une MAM à Glandon | | | | |
|----------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|-------------|
| Dépenses (en euros H.T.) | | Recettes (en euros H.T.) | | |
| Nature | Montant | Organismes | Montant | Pourcentage |
| Travaux et maîtrise d'œuvre | 300 000 € | CAF | 72 800 € | 24 % |
| | | Etat (DETR) | 60 000 € | 20 % |
| | | CD 87 (CDDI) | 45 000 € | 15 % |
| | | <i>Sous-total :</i> | 177 800 € | 59 % |
| | | <i>Autofinancement :</i> | 122 200 € | 41 % |
| TOTAL : | 300 000 € | TOTAL : | 300 000 € | 100 % |

La secrétaire



Stéphanie TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.